

républicaine dans une élection partielle de Maine-et-Loire, mais il échoua avec 7,960 voix, contre 47,561 à l'élu conservateur, M. Du Petit-Thouars; il reprit alors, à Angers, l'exercice de la médecine.

LEFRANÇO (CHARLES-FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1791, fils de François-Lefrançois, officier de l'armée, et de Marie-Joseph Haigneré, né à Calais le 13 mars 1751, mort à une date inconnue, fut délégué du tiers pour les élections aux Etats-Généraux en 1789. Elu, le 16 mai 1790, procureur-syndic du district de Calais, il se fit remarquer par l'appui qu'il prêta aux curés constitutionnels, lors de leur élection à Calais le 7 août 1791, et prononça un discours dont les électeurs ordonnèrent l'impression. Le 30 août, il fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 5^e sur 11, par 376 voix sur 585 votants. Rentré dans le Pas-de-Calais après la session, il continua de remplir des fonctions publiques. Administrateur du département (12 juillet 1799), il adhéra au 18 brumaire, et fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration du département. Il se retira de la vie publique en donnant sa démission de ce poste, le 7 décembre 1799.

LEFRÈRE DES MAISONS (JACQUES-CLAIR), député de 1822 à 1824, né à Méné-Gondouin (Orne) le 11 août 1773, mort à Ménéglaise (Orne) le 8 décembre 1859, fils de Jacques-Philippe-Louis Lefrère des Maisons, seigneur et patron de Mesnil-Gondouin, Sainte-Honorine, la Petite-Croix-sur-Orne, Mesnilglaise, etc., et de dame Marie-Anne-Jeanne Le Carpentier de Sainte-Opportune, commença ses études au petit collège de Beaumont-en-Auge et les termina à l'Académie de Caen, au moment de la Révolution. Il émigra avec son frère aîné en 1791, pour rejoindre l'armée des princes. Il y resta fort peu de temps, et passa en Angleterre, où il exerça pour vivre le métier de bijoutier-orfèvre. Les méthodes agricoles étaient à cette époque beaucoup plus perfectionnées dans la Grande-Bretagne qu'en France. M. Lefrère des Maisons étudia avec soin ces méthodes dans le but de les appliquer plus tard. Rentré en France sous le Consulat et remis en possession de ses biens, il commença, dans sa propriété de Ménéglaise, à mettre en pratique ce qu'il avait appris. Il irrigua de vastes prairies le long de l'Orne, construisit des aqueducs et contribua à faire connaître et à propager l'usage des machines agricoles et spécialement de la batteuse Hoffmann. Maire de Ménéglaise, il fut élu, le 16 mai 1822, député du collège de département de l'Orne, par 210 voix (229 votants, 357 inscrits). Il fit partie de la commission chargée d'élaborer les lois de douanes, et obtint que les animaux de boucherie importés fussent frappés d'un droit protecteur. Il reçut, en 1822 et en 1823, une médaille d'or de la Société royale et centrale d'agriculture de France pour ses travaux d'irrigation, devint vice-président de la chambre consultative d'agriculture de son arrondissement, et fut un des fondateurs du comice agricole d'Argentan. Il quitta la vie politique aux élections générales de 1824.

LEGAGNEUR (HUBERT-MICHEL-FORTUNÉ), pair de France, né à Hattonchâtel (Meuse) le 17 février 1797, mort à Paris le 10 janvier 1876, « fils du citoyen Jean-François-Michel Legagneur, propriétaire et rentier, domicilié à Hattonchâtel, et de la citoyenne Marguerite Aubert,

son épouse », entra dans la magistrature sous la Restauration comme substitut du procureur du roi à Vouziers (28 juillet 1820), substitut à Metz (13 décembre 1821), procureur du roi à Charleville (21 décembre 1825), avocat général à la cour de Metz (21 janvier 1826), président de chambre à la même cour (6 août 1833), procureur général à Grenoble (14 octobre 1836) et à Douai (19 décembre 1839), il occupait encore ce dernier poste lors de la tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne: il ordonna les premières poursuites et suivit l'affaire jusqu'à la comparution du prétendant devant la Chambre des pairs. Nommé vice-président à la cour royale de Grenoble le 7 juillet 1840, puis à la cour de Toulouse le 7 août 1843, il fut élevé à la dignité de pair de France le 23 septembre 1845. Conseiller à la cour de Cassation en 1847, attaché à la chambre criminelle et rapporteur dans un grand nombre de causes importantes, il conserva ces fonctions sous le second Empire, devint président de chambre à la cour de Cassation en 1868, et fut admis à la retraite, en cette qualité, le 6 juin 1872. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 mai 1834, officier du 13 septembre 1842, commandeur du 11 août 1866, M. Legagneur était en outre membre de l'Académie des jeux floraux de Toulouse depuis 1846.

LEGAL-LASALLE (MATHURIN-MARIE), représentant en 1872, né à Saint-Briac (Côtes-du-Nord) le 20 mars 1814, médecin, conseiller général du canton du Pléneuf, fut élu représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, le 11 février 1872, comme candidat républicain, en remplacement de M. de Foucaud, décédé, par 46,710 voix (88,544 votants, 164,258 inscrits) contre 40,179 voix à M. Garnier de Krigant. Il prit place au centre gauche, fut un des députés qui demandèrent, le 24 mai 1873, que la démission de M. Thiers ne fût pas acceptée, et vota *pour* le retour à Paris, *pour* la dissolution, *contre* la prorogation des pouvoirs du Maréchal, *contre* la loi des maires, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles.

LEGALL (NICOLAS-JOSEPH-MARIE), député de 1834 à 1837, né à Auray (Morbihan) le 8 août 1787, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 28 avril 1860, étudia le droit et entra dans la magistrature. Devenu conseiller à la cour royale de Rennes, il fut élu, le 21 juin 1834, député du 4^e collège du Morbihan (Hennebont) par 95 voix sur 159 votants, 221 inscrits, contre 56 à M. de Robien. Il siégea parmi les partisans du « juste milieu », et soutint le ministère jusqu'en 1837. M. Legall fut admis à la retraite, le 12 octobre 1858, comme conseiller à la cour impériale de Rennes. Chevalier de la Légion d'honneur.

LE GALLIC DE KERISOUE (LOUIS-FRANÇOIS), député de 1816 à 1820, né à Rostrenen (Côtes-du-Nord) le 20 janvier 1747, mort à Lorient (Morbihan) le 20 octobre 1834, « fils de Corentin-Philippe Le Gallic et de Renée-Gabrielle Le Gogal, » fut successivement avocat, procureur fiscal, puis, à partir du 12 floréal an VIII, président du tribunal civil de Lorient. Confirmé dans ces fonctions le 20 mars 1816, par le gouvernement de la Restauration, il les exerça jusqu'à la révolution de 1830. Le 4 octobre 1816, Le Gallic de Kerisouët fut élu député du Morbihan, au collège de département, par 103 voix sur 133 votants et 257 inscrits. Il siégea au centre, près de la gauche, et vota

avec les royalistes modérés jusqu'en 1820, époque à laquelle il quitta la vie parlementaire.

LE GAVRIAN (PAUL-FLORIDE), député de 1885 à 1889, né à Meung-sur-Loire (Loiret) le 28 février 1832, fils d'un constructeur mécanicien de Lille, se prépara à la même carrière, et sortit un des premiers de l'École centrale des Arts et Manufactures (1853) avec le diplôme d'ingénieur. La mort de son père le mit de bonne heure (1855) à la tête d'un important établissement industriel; il s'y consacra tout entier, perfectionna la construction des machines à vapeur, introduisit en France le système américain Corliss, et obtint les plus hautes récompenses à nos différentes Expositions universelles. En 1882, il céda son entreprise à ses principaux employés après avoir assuré par des pensions de retraite le sort des plus anciens ouvriers. Longtemps membre du tribunal de commerce et de la chambre de commerce de Lille, il fut porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Nord, et fut élu député, le 9^e sur 20, par 161,910 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Inscrit à l'Union des droites, mais beaucoup plus député d'affaires qu'homme politique, M. Le Gavrian ne s'occupa que des questions industrielles, fit partie de la plupart des commissions techniques de la Chambre, telles que celles des prud'hommes et de l'arbitrage, de la représentation commerciale, des sociétés de secours mutuels, de la réglementation du travail, etc. Il aborda fréquemment la tribune, pour demander (21 avril et 6 juillet 1886) que les travaux publics et spécialement ceux de l'Exposition universelle de 1889 fussent exécutés exclusivement avec des matériaux et par des ouvriers français; pour protester (21 octobre) contre l'indication, dans les cahiers des charges des adjudications, de la clause de provenance étrangère des charbons; pour réclamer (5 février 1887) la mise au concours de l'accrochage automatique des wagons, cause de dangers terribles pour les ouvriers des chemins de fer; pour appuyer (24 mars 1888) le projet des caisses de retraite et de prévoyance des ouvriers mineurs. Il parla (19 juin) sur la durée du travail des femmes et des enfants, proposa (2, 7, 10 juillet 1888) de nombreux amendements à la loi des accidents du travail, prit part aux discussions des budgets, fit repousser (15 mars 1888) le projet d'augmentation de la licence des débitants, demanda à trois reprises (8, 30 novembre et 15 décembre 1888) et obtint un secours de 50,000 francs pour les naufragés de la campagne de la pêche à la morue; exposa et défendit avec succès (13 et 15 novembre 1888) les réclamations des sous-agents des postes et des télégraphes; réclama (22 janvier 1889) l'assimilation de l'École centrale à l'École polytechnique au point de vue de la loi militaire; demanda (22 janvier) l'exécution du Grand canal du Nord avant celle des travaux de la Basse-Seine, et adressa (11 avril) une question au ministre de l'Intérieur au sujet du travail dans les prisons. Très protectionniste, il s'est prononcé pour les surtaxes sur les céréales et sur les bestiaux, a voté contre les crédits du Tonkin, a soutenu le ministère Rouvier et le premier cabinet Tirard, a combattu les ministères radicaux, et a opiné, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté

de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

LEGEARD DE LA DIRYAIS (JOSEPH-PRUDENCE), représentant du peuple en 1848, né à Retiers (Ille-et-Vilaine) le 31 mai 1788, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 19 février 1862, fit sa carrière dans la magistrature. Procureur du roi à Saint-Brieuc de 1816 à 1823, conseiller à la cour royale de Rennes de 1823 à 1833, président de chambre à cette même cour depuis lors, il présida, en 1836, les débats de l'affaire Danisaunais qui n'occupa pas moins de 55 audiences et dans laquelle plaïda Odilon Barrot. Profondément conservateur, catholique et monarchiste, il garda, sous la république de 1848, ses hautes fonctions judiciaires, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 14, par 78,973 voix (132,609 votants, 152,985 inscrits). Président du comité de la justice, il prit place à droite et vota contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Depuis l'élection du 10 décembre, il s'était rallié à la politique de l'Élysée; le gouvernement impérial le maintint dans ses fonctions de président de chambre; il ne fut mis à la retraite, en cette qualité, que le 20 avril 1859. Conseiller général d'Ille-et-Vilaine, chevalier de la Légion d'honneur (30 avril 1821).

LEGENDRE (LAURENT-FRANÇOIS), député en 1789, né au Petit-Gorréquer en Lannilis (Finistère) le 26 avril 1741, mort à Lambézellec (Finistère) le 30 juin 1802, était fils de Guillaume Legendre et de Marie Latrian. Reçu avocat au parlement, il se fixa à Brest, et fut élu, le 8 avril 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Brest aux États-Généraux par 68 voix sur 117 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité réformiste, et, pour se conformer aux vœux de ses commettants, fut un des rédacteurs assidus du *Bulletin de la correspondance de la députation du tiers-état de la sénéchaussée de Brest*, qui parut trois fois par semaine pendant toute la durée de la Constituante. Dans la notice qu'il a donnée sur ce député, M. René Kerviler a cité de nombreux extraits des lettres de Legendre qui dénotent un caractère droit et naïf, hésitant et facile à entraîner, sans initiative, et, comme il l'écrit d'ailleurs, « d'inertie prudente. » Legendre y traite Mirabeau de « forcené », se plaint de la *Gazette de Leyde* qui a accusé les députés de Bretagne de seconder toutes les motions de Mirabeau, et de vouloir former une « cabale démocratique », etc. Dans la discussion qui précéda la formation du département du Finistère, Legendre demanda que le chef-lieu du département fût fixé à Landerneau plutôt qu'à Quimper. L'état de sa santé, « altérée par de longs travaux », ne lui permit pas de poursuivre la rédaction du *Bulletin* au delà du mois d'avril 1790; il fit partie du comité de la marine, fut élu, en octobre, membre du tribunal de district de Brest, et, le 16 mars 1791, juge au tribunal de cassation pour le département du Finistère. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

LEGENDRE (PIERRE-NICOLAS-CHRYSOSTOME).

député en 1791, né à Heuqueville (Eure) le 4 novembre 1759, mort à une date inconnue, exerçait la profession de notaire et les fonctions d'administrateur à Heuqueville, lorsqu'il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de l'Eure à l'Assemblée législative, le 6^e sur 11, par 318 voix (525 votants). Il vota avec la majorité, sans paraître à la tribune. Legendre fut ensuite maire d'Heuqueville et conseiller d'arrondissement sous l'Empire.

LEGENBRE (FRANÇOIS-PAUL), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Donzy (Nièvre) le 25 janvier 1759, mort à Constance (Suisse) le 26 décembre 1817, fils de Paul Legendre notaire et procureur de Donzy, et d'Anne-Cécile Serizier, fut ondoyé aussitôt après sa naissance. « à cause de danger de mort » dit l'acte de baptême, et baptisé le lendemain ; il eut pour marraine sa bis-aïeule, madame Anne Usquin, veuve de M. Guillaume Thierriat. L'aîné d'une famille nombreuse, il reçut une brillante éducation, et fut avocat au présidial d'Auxerre avant la Révolution. Fermier des forges de la Vernière, près la Charité-sur-Loire, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, devint administrateur de la Nièvre, et fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par ce département, le 3^e sur 7, avec 246 voix sur 385 votants. Il prit peu de part aux luttes des partis, répondit au 3^e appel nominal, dans le procès de Louis XVI : « Je vote pour la mort », et fut l'un des commissaires nommés par l'Assemblée pour veiller dans la Nièvre à l'exécution du décret du 23 août 1793 sur la levée en masse. Rappelé de sa mission sur la motion de Barère (14 octobre 1793), en vertu du décret qui interdisait d'envoyer un représentant dans le département qui l'avait élu, il fut remplacé par Noël Poite, mais n'en fut pas moins renvoyé dans la Nièvre six mois après (mars 1794), pour y établir le gouvernement révolutionnaire : l'application de la loi du 14 frimaire an II sur la liberté des cultes provoqua à ce moment un certain nombre d'arrestations dans ce département. De retour à la Convention, il présenta (6 vendémiaire an III) un rapport sur les moyens de revivifier le commerce et l'agriculture, et se mêla aux discussions économiques et financières. Le 21 floreal an IV, il fut admis à siéger au Conseil des Cinq-Cents avec six autres anciens conventionnels, pour combler les vides occasionnés par des démissions (art. 14 du décret du 30 vendémiaire sur l'organisation du Corps législatif). Le département de la Nièvre le réélut au même Conseil le 25 germinal an VI ; il proposa la création de 600 millions de billets de banque (14 vendémiaire an VII), combattit le projet d'aliénation des halles publiques, et fut élu (1^{er} pluviôse) secrétaire du Conseil. Il sortit du Corps législatif en l'an VIII, et reprit ses occupations de maître de forges qu'il conserva jusqu'aux Cent-Jours. Lié avec le peintre David, il l'attira en Nivernais, où celui-ci crayonna le portrait de son hôte et celui de sa femme, œuvres qui sont encore dans la famille Legendre. Aux Cent-Jours, Legendre signa l'acceptation de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, et, le 25 mai suivant, fut nommé par l'Empereur sous-préfet de Nogent-le-Rotrou. A cette occasion il adressa la lettre qui suit au ministre de l'Intérieur :

« A Son Excellence Monseigneur le comte Carnot, ministre de l'Intérieur.

« Monseigneur,

« Votre lettre du 29 mai par laquelle Votre

Excellence me fait l'honneur de m'annoncer que Sa Majesté l'Empereur a daigné me nommer à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir, ne m'étant parvenue qu'hier soir, j'ai celui d'assurer Votre Excellence que j'exécuterai ses ordres avec le plus de célérité possible, et que je ferai en sorte d'être rendu du 8 au 9 à Chartres, pour y prêter mon serment entre les mains de M. le Préfet, et le 10 à ma destination.

« Je vous prie, Monseigneur, d'avoir la bonté d'assurer l'Empereur que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour justifier la confiance dont Sa Majesté daigne m'honorer, ce que je crois être le sûr moyen de mériter celle particulière de Votre Excellence, que je supplie d'agréer l'hommage de ma reconnaissance et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

LEGENBRE (de la Nièvre)
ex-législateur.

3 juin 1815.

A la seconde Restauration, Legendre adressa au nouveau ministre de l'Intérieur une nouvelle missive :

« **LEGENBRE (de la Nièvre)**, ex-législateur, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure-et-Loir, à Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur.

« Monseigneur,

« Ayant appris hier soir de M. le baron de Roujoux, préfet de ce département, dont j'étais venu prendre les conseils, qu'une ordonnance du roi, insérée au *Moniteur* de ce jour, et dont il m'a donné communication, rétablissait dans leurs fonctions des préfets et sous-préfets qui en avaient été éloignés par le gouvernement provisoire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que j'ai prié sur-le-champ M. le préfet de me remplacer provisoirement, et que je me retire dans mes foyers pour y attendre les ordres de Votre Excellence.

« Eloigné depuis 14 ans de toute espèce de fonctions publiques, et ayant été souvent persécuté sous le règne de Napoléon, je n'avais d'après mes principes bien connus accepté la place de sous-préfet de Nogent-le-Rotrou que par obéissance et dans le seul dessein d'être utile à ma patrie et à l'arrondissement dont l'administration m'était confiée.

« Je crois avoir rempli mes devoirs, et si je n'ai pas pu faire beaucoup de bien en 25 jours, au moins suis-je assuré de n'avoir point fait de mal, ainsi que peuvent le témoigner les autorités locales.

« Je supplie Votre Excellence, Monseigneur, d'avoir la bonté de déposer ma soumission aux pieds du trône de Louis XVIII et d'exprimer à Sa Majesté, que, n'ayant jamais été le partisan du tyran de la France, je veux être et serai l'un de ses plus fidèles sujets.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

De Votre Excellence,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

LEGENBRE,

à Grossouvre, près Sancoins, par Saint-Pierre-le-Montier, département de la Nièvre, à Sancoins.

« Chartres, le 10 juillet 1815. »

Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, Legendre se retira à Constance

(Suisse), où il mourut à la fin de l'année suivante.

LEGENDRE Louis, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 22 mai 1752, mort à Paris le 13 décembre 1797, « fils de Pierre Legendre, marchand boucher, et de Françoise Marche », fut d'abord matelot pendant dix ans, puis vint s'établir boucher à Paris avant la Révolution. Son caractère remuant et l'influence qu'il avait acquise le mirent en relations avec plusieurs personnages marquants de l'époque, et notamment avec les Lameth dont il était le fournisseur; le 13 juillet, il conduisit à travers les rues une manifestation en l'honneur de Necker et du duc d'Orléans; le 14, il eut part à la prise de la Bastille. Mêlé ensuite aux événements du 5 octobre, il fut avec Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, un des principaux instigateurs du mouvement dont le résultat devait être la signature par le peuple et la présentation à l'Assemblée nationale d'une pétition demandant la déchéance du roi. Legendre s'abstint d'ailleurs de paraître au Champ de Mars où les pétitionnaires furent sabrés et fusillés en exécution de la loi martiale. Ce fut vers cette époque que commença la liaison de Legendre avec les hommes politiques qui fondèrent le club des Cordeliers. Il fut aussi l'un des principaux acteurs des journées des 20 juin et 10 août 1792, et ce fut lui qui, dans la première de ces deux journées, présenta le bonnet rouge à Louis XVI. Élu, le 10 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Paris, le 9^e sur 24, avec 661 voix (749 votants), il siégea sur les mêmes bancs que les Dantonistes, ses amis; envoyé à Lyon en qualité de commissaire, il prit plusieurs fois la parole à l'Assemblée à propos du procès du roi: il fit décréter par exemple que tous les discours relatifs à ce procès seraient imprimés; demanda, qu'attendu les pièces trouvées dans l'armoire de fer, tous les membres de l'Assemblée législative se récusassent, et s'écria qu'il fallait que « le silence des tombeaux eût rayé Louis XVI lorsqu'il serait à la barre »; enfin, il s'opposa à l'expertise des pièces déniées par ce prince, et pressa vivement la date du jugement. Il vota la mort du roi, sans appel ni sursis, en répondant au 2^e appel nominal: « Intimement convaincu qu'il reste assez de républicains pour combattre les tyrans; convaincu qu'il y a assez d'acier en France pour forger des poignards destinés à frapper ceux qui voudraient monter au trône, ou s'y faire porter par une cabale quelconque; que je me sens assez de courage pour les frapper moi-même; qu'il est un grand nombre de citoyens qui me ressemblent, je dis *non!* » Et au 3^e appel nominal: « Je me suis vu depuis la Révolution à la poursuite des tyrans. Le sang du peuple a coulé. J'étais un de ceux qui, à la journée du Dix Août, dirigeaient les efforts des citoyens contre la tyrannie; je les invitai à respecter les jours de Louis, pour que les représentants donnassent, dans sa personne, un grand exemple. Je vote pour la mort. Je respecte l'opinion de mes collègues qui, par des considérations politiques, ont voté pour une autre peine. Cette même politique me fait voter la mort. » On prétendit que la veille de l'exécution, le 20 janvier, il fit à la tribune des Jacobins la motion que le corps de l'ex-roi fût divisé en 84 morceaux afin qu'on pût en envoyer un à chacun des 84 départements de la République. Devenu membre du comité de

sûreté générale, il fut envoyé en mission dans la Seine-Inférieure (15 août), au sujet des subsistances, y renouvela les administrations, passa de là à Lyon et, à son retour, formula plusieurs motions violentes contre les Girondins. Il attaqua le président Isnard, demanda l'arrestation des représentants qui avaient voté l'appel au peuple dans le procès du roi, contribua à la chute du parti modéré dans les journées des 31 mai et 2 juin, et menaça brutalement Laujuinais (*v. ce nom*) de le jeter en bas de la tribune, s'il persistait à vouloir défendre la commission des Douze. Lié alors avec Herbert, il fut menacé, en janvier 1794, d'être exclu des Jacobins, lors d'une épuración de ce club; mais il se défendit en se réclamant de l'amitié de Marat et parvint à se faire maintenir sur la liste des membres de la société, dont il devint l'un des présidents. Lors de l'arrestation de Danton, il commença par essayer de le défendre, ne doutant pas que la Convention lui donnerait raison; mais voyant qu'elle lui était contraire, il se hâta de se dérober, et déclara qu'à l'avenir il ne se porterait plus garant de patriotisme de personne. Robespierre le trouva, dans la journée du 9 thermidor, parmi ses ennemis les plus acharnés; toutefois, craignant sans doute l'issue de la lutte, Legendre ne se montra que lorsque la victoire ne fut plus douteuse. Le décret d'accusation contre Robespierre et les siens était à peine porté, que Legendre s'élança à la tribune, s'emporta en discours d'une violence inouïe contre les vaincus; puis, courant à la salle des Jacobins, il en fit expulser tous les membres, en ferma lui-même les portes et en saisit les clefs qu'il remit à la Convention. A partir de cette époque, Legendre ne cessa de poursuivre avec acharnement comme « terroristes » et « buveurs de sang », les membres du parti de la Montagne; il réclama l'arrestation de David, contre lequel, dit-il, « il y a de grands griefs »; provoqua celle de Lebon; fit de nombreuses sorties contre les « complices de Robespierre », attaqua Billaud-Vareunes, Collot-d'Herbois et Barère, et demanda surtout la proscription des anciens membres du gouvernement, « de ces grands coupables, qui obscurcissaient l'horizon des vapeurs du crime ». Il devint président de la Convention, et on le vit à la fois s'opposer à la marche d'une réaction qui eût pu le menacer à son tour, et continuer ses attaques contre un grand nombre de ses collègues taxés de terrorisme. Il appuya une pétition contre les Jacobins, mais s'opposa à la réintégration des députés pros crits, et opina pour le maintien des mesures contre les prêtres et les émigrés. Plusieurs fois réélu membre du comité de sûreté générale, il redoubla de violence, multiplia les dénonciations et, dans les journées du 12 germinal et du 1^{er} prairial, se mit à la tête de la force armée pour combattre l'insurrection jacobine. Il fit décréter alors que les représentants délibéreraient en costume et armés; demanda un rapport général sur les événements de prairial; dénonça Laignelot; réclama la traduction de Romme et de ses amis devant le tribunal criminel de la Seine; s'opposa à l'arrestation de Guffroy; invita la Convention à « mépriser les injures des journalistes »; fit décréter B^e d'arrestation; prit la défense de Fouché, et eut parfois à répondre à son tour aux attaques dirigées contre lui. Il éprouva surtout le besoin de se défendre d'avoir jamais « demandé la mise en liberté des terroristes », et parla à plusieurs reprises contre les sections de Paris: il soutint même un jour, qu'il s'était opposé de toutes ses

forés au « 31 mai ». Enfin il accusa Royère et Aubry et proposa contre eux des mesures sévères. Entre au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, comme l'élu de dix-sept départements, Legendre joua dans cette nouvelle assemblée un rôle moins important qu'à la Convention. Cependant on le vit reparaître à la tribune, le 17 février 1796, pour se plaindre de l'indulgence du gouvernement à l'égard des émigrés et pour menacer Portalis de « la hache de la raison » un autre jour à propos de la conspiration de Babeuf, il proposa que tous les ex-conventionnels fussent expulsés de Paris. « Que les conspirateurs, s'écria-t-il, ne valent pas les services rendus en d'autres temps ; ce n'est point pour les services passés, mais pour les crimes présents que Manlius fut précipité de la roche Tarpéienne. » Ce fut la dernière motion de Legendre, qui semblait s'être appliquée, durant sa carrière politique, à prouver la sagesse des lois anglaises, en vertu desquelles les bouchers sont exclus des fonctions de juges. Il mourut à Paris le 13 décembre 1797, léguant son corps à la faculté de médecine.

LEGENDE (FRANÇOIS-CÉSAR), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 24 octobre 1743, mort à Rouen le 31 janvier 1815, était président du tribunal criminel de Rouen, lorsqu'il fut élu député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VI. Le *Moniteur* le signale seulement parmi les adversaires du projet relatif à la propriété des halles publiques.

LEGENDE (ALEXANDRE-JOSEPH), député de 1829 à 1834, en 1837, et de 1842 à 1866, représentant du peuple en 1848, né à Pont-Audemer (Eure) le 10 novembre 1782, mort à Paris le 19 mai 1861, exerça d'abord la profession d'avocat. Ami de Dupont de l'Eure, libéral et républicain, il fut élu, le 29 septembre 1829, député du 2^e arrondissement électoral de l'Eure (Pont-Audemer), en remplacement de M. Le Voyer d'Argenson, démissionnaire, par 301 voix (333 votants, 526 inscrits), contre 25 à M. Le Pesant de Bois-Guilbert. Il siégea dans l'opposition libérale et signa l'adresse des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 367 voix (476 votants, 571 inscrits), contre 103 à M. Levasseur-Dumont, et, le 5 juillet 1831, par 277 voix (391 votants, 484 inscrits), contre 98 à M. Villemain, il soutint d'abord la monarchie de juillet, mais ne tarda pas à devenir son adversaire en raison de ses tendances réactionnaires. Combattu par le ministère, aux élections du 21 juin 1834, il échoua, dans son arrondissement, avec 153 voix contre 204 à l'élu ministériel, M. Hébert, et ne fut pas plus heureux, le 4 novembre 1837, avec 217 voix contre 265 au député sortant, M. Hébert ; il avait bien été élu dans le 6^e collège de la Sarthe (Mamers) le 21 mai précédent, en remplacement de M. Comte, décédé, par 120 voix (202 votants, 289 inscrits), contre 77 à M. Caillard d'Aillières, mais il échoua dans ce dernier collège comme à Pont-Audemer, le 4 novembre 1837, avec 116 voix contre 130 à l'élu, M. Caillard d'Aillières. Ses échecs se renouvelèrent à Pont-Audemer, le 2 mars 1839, avec 214 voix contre 267 à l'élu, M. Hébert, et, le 6 novembre 1841, avec 133 voix contre 360 au même M. Hébert. Il rentra cependant au parlement le 24 septembre 1842, élu dans le 7^e collège de l'Eure (Brionne), en remplacement de M. Dupont de l'Eure (Brionne), en faveur pour Evreux ; la recommandation de Dupont put seule le faire triompher de la pression que

le gouvernement exerça contre son élection. Non réélu en 1846, il prononça, en 1847, au banquet de Neubourg, un discours sur « la renaissance de l'esprit public parmi les électeurs », qui fit du bruit. Aussi, lors des événements de février, fut-il nommé commissaire du gouvernement provisoire dans le département de l'Eure ; il exerça ces fonctions avec dévouement et modération, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Eure à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 11, par 91,264 voix (99,709 votants). Il siégea à gauche, fit partie du comité de législation, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc (il s'abstint au sujet des poursuites contre Caussidière), pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il quitta la vie politique sans cesser de faire de l'opposition au gouvernement du prince Louis-Napoléon, dans le conseil général de l'Eure dont il fit partie jusqu'au coup d'Etat.

LEGENTIL (CHARLES), député de 1837 à 1842, et pair de France, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 9 mars 1788, mort au château de Saint-Onen (Seine-Inférieure) le 1^{er} octobre 1855, « fils de M. François Legentil négociant, demeurant rue de l'Épicerie, et de dame Madeleine-Geneviève-Adélaïde Prédicant » était négociant en nouveautés à Paris. Son importante situation commerciale l'appela de bonne heure à faire partie de diverses commissions spéciales instituées par le gouvernement ; en 1833, il fut membre du conseil général du commerce. Auteur d'un intéressant rapport sur la question des laines, qui fut imprimé aux frais de l'Etat, c'est principalement à son initiative que l'on doit l'établissement de la condition des soies et des laines de Paris, la publication de la *Statistique de l'industrie parisienne* et la création d'un cours de teinture et d'impression au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Le 4 novembre 1837, il fut élu, avec l'appui du gouvernement de Louis-Philippe, député du 3^e arrondissement de Paris, par 711 voix (1,297 votants, 1,521 inscrits), contre 569 à M. Nicod, libéral. M. Legentil siégea dans la majorité conservatrice, puis se rapprocha de l'opposition pour entrer dans la coalition contre le ministère Molé ; après avoir obtenu sa réélection, le 2 mars 1839, par 756 voix (1,396 votants), contre 648 à M. Decan, il vota, conformément aux vœux du pouvoir, pour la dotation du duc de Nemours, pour le projet de loi des fortifications de Paris, contre l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député, contre l'adjonction des capacités. Il présenta un remarquable rapport sur le projet de loi relatif aux sociétés en commandite. Non réélu en 1842, M. Legentil fut nommé pair de France le 21 juillet 1846. Il soutint, à la Chambre haute, la monarchie de Louis-Philippe jusqu'à la révolution de février 1848, qui le rendit à la vie privée. Membre du jury central aux Expositions industrielles de 1827, 1834, 1839, 1844, 1849, il présida, en 1855, la 22^e classe du jury de l'Exposition Universelle. Président de la chambre de commerce, régent de la Banque de France, commandeur de la Légion d'honneur (17 octobre 1851).

LE GENTIL. — Voy. PAROY (MARQUIS DE).

LEGGÉ (HENRI-ALEXANDRE-JOSEPH, COMTE DE), représentant en 1871, député de 1885 à 1889, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 29 juin 1836, d'une ancienne famille noble d'origine anglo-saxonne, fixée en Bretagne depuis 1668, suivit la carrière militaire. Engagé volontaire (1853), il conquit rapidement le grade d'officier et fit en cette qualité la campagne d'Italie (1859) au 1^{er} lanciers. En 1863, il donna sa démission pour se marier, et s'occupa d'agriculture dans son département. Etranger à la politique jusqu'à la fin de l'Empire, il avait pris part, comme commandant du 3^e bataillon des mobiles du Finistère, à la défense de Paris, et notamment à la reprise de l'Hôtel-de-Ville le 31 octobre 1870, lorsqu'il se présenta aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale. Il fut élu représentant du Finistère, le 13^e et dernier, par 46,011 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits.) M. de Legge siégea à l'extrême droite et vota avec les conservateurs monarchistes : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la dissolution, *pour* le gouvernement du 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il se représenta, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription de Châteaulin, mais n'obtint que 3,107 voix, contre 5,331 à l'élu républicain, M. Nédellec. Le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il échoua encore, malgré l'appui officiel du maréchal de Mac-Mahon, avec 4,656 voix, contre 7,516 à M. de Pompéry, républicain, élu. Il rentra à la Chambre des députés, le 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice du Finistère, et élu, le 5^e sur 10, par 61,362 voix (121,996 votants, 167,617 inscrits). Il reprit sa place à droite, combattit successivement tous les ministères républicains de la législature et se prononça, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

LEGIER (NICOLAS-VINCENT), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né à Provins (Seine-et-Marne) le 6 décembre 1754, mort en 1827, resta muet jusqu'à 11 ans. En 1765, une opération lui ayant rendu la parole, il alla au collège de Pontlevoy, où il fit péniblement ses études. Il devint ensuite procureur au parlement de Paris (1780); il était avocat au moment où éclata la Révolution. Il en embrassa les principes avec ardeur, et, le 9 juillet 1789, fut nommé président de l'assemblée primaire de Saint-Eustache. Au mois de juin 1790, il prit l'initiative d'une pétition, demandant que tous les départements fussent représentés et convoqués à la fédération du 14 juillet. Au mois d'août suivant, il fut élu juge de paix et garda ces fonctions jusqu'au 10 août 1792. Quelques mois plus tard, on l'envoya dans le Hainaut, en qualité de commissaire extraordinaire, pour veiller à l'exécution des décrets de la Convention des 15, 17 et 22 décembre. Nommé, en 1793, accusateur militaire près l'armée du Rhin, il eut à visiter les prisons de Landau, Strasbourg et Haguenau, et y fit

prendre des mesures sanitaires qui mirent un terme à l'épidémie qui y sévissait. Ayant eu quelques difficultés avec les représentants en mission, il revint à Provins. Peu de temps après, il fut envoyé à Luxembourg, dans le nouveau département, pour y organiser les autorités judiciaires et administratives, et reçut le titre de commissaire du Directoire près l'administration centrale du département des Forêts. Elu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, le 4 germinal an V, par 43 voix (52 votants), il ne prit la parole que sur l'organisation des greffes, des hypothèques et sur le paiement des contributions. Nommé membre du Tribunal, le 4 nivôse an VIII, il fut éliminé dès 1802, en raison de ses opinions libérales, en compagnie de Chénier et de B. Constant. Il se retira alors à Luxembourg où il s'occupa d'agriculture. Durant le siège de cette place par les alliés, il avança au commandant militaire les fonds de réquisition, dont il n'obtint le remboursement qu'en 1816.

LEGIER (THOMAS-PHILIPPE), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif en l'an VIII, né à Blois (Loir-et-Cher), le 21 décembre 1756, mort à Orléans (Loiret) le 8 août 1838, frère du précédent, président du tribunal de district d'Orléans pendant la Révolution, fut élu, le 26 germinal an VII, député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents, par 102 voix (131 votants). Il y parla sur la proposition d'interdire à toute autorité de disposer, sans une loi formelle, de la garde des Conseils, appuya le projet de dépense pour l'an VIII et la résolution du bail de la poste aux lettres. Rallié au 18 brumaire, il fut réélu, par le Sénat conservateur, député du Loiret au nouveau Corps législatif, le 4 nivôse an VIII. Nommé conseiller à la cour impériale d'Orléans, le 8 mars 1811, lors de la reorganisation des cours et des tribunaux, il fut confirmé dans ce dernier poste, par la Restauration, le 14 février 1816.

LÉGLISE (FÉLIX), député de 1881 à 1885 et de 1886 à 1889, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 13 décembre 1816, se fit connaître dans sa région par ses opinions républicaines et leur dut son élection d'abord comme conseiller d'arrondissement dans les Landes, puis, le 21 août 1881, comme député de la 2^e circonscription de Dax, par 7,055 voix (12,182 votants, 15,194 inscrits), contre 5,090 à M. Boulart, bonapartiste, député sortant. M. Léglise siégea dans l'Union républicaine, et vota avec ce groupe, notamment *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste des Landes, il échoua avec 33,830 voix sur 71,339 votants; mais l'invalidation en bloc des élus conservateurs lui permit de se représenter, et, le 14 février 1886, il fut renvoyé à la Chambre, le 1^{er} sur 5, par 38,313 suffrages (72,400 votants, 83,105 inscrits). M. F. Léglise reprit alors sa place dans la majorité, soutint les cabinets Rouvier et Tirard, vota *pour* l'expulsion des princes, et se prononça, à la fin de la législature, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

LEGLUDIC (LÉON-PROSPER), député de 1885 à 1889, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 avril

1843, étudia la médecine et vint exercer son art à Sablé (Maine-et-Loire), peu de temps avant les événements de 1870. Il prit part à la guerre franco-allemande avec les mobilisés du canton qu'il habitait, devint maire de Sablé, président du conseil d'arrondissement, et manifesta des opinions républicaines qui le firent élire député de l'arrondissement de la Flèche, le 15 mars 1885, par 12,024 voix (21,411 votants, 27,562 inscrits), contre 9,254 à M. de Neufbourg, en remplacement de M. Auguste-Clément Galpin, décédé. M. Legludic vota le plus souvent avec le groupe de la gauche radicale, dont il faisait partie. Porté, aux élections générales du 4 octobre suivant, sur la liste républicaine opportuniste de la Sarthe, il fut réélu, le 5^e sur 7, député de ce département, par 53,859 voix (107,837 votants, 127,345 inscrits). Il appartint, comme précédemment, à la gauche radicale, fit partie de plusieurs commissions, prit part à quelques discussions, se prononça nettement contre le mouvement boulangiste, soutint les divers ministères de gauche, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LE GOAZRE. — Voy. KERVÉLÉGAN.

LE GOGAL-TOULGOUET (THÉODORE-JOSEPH), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, né à Carhaix (Finistère) le 6 octobre 1748, mort à une date inconnue, remplit dans son pays diverses fonctions administratives et judiciaires parmi lesquelles celles de procureur-général syndic du Finistère, et de commissaire près les tribunaux civil et criminel. Le 25 germinal an VII, il fut élu député de ce département au Conseil des Anciens. Le Gogal-Toulgouët se montra favorable au coup d'Etat de Bonaparte et fut, le 4 nivôse an VIII, désigné par le Sénat conservateur pour représenter le Finistère au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1805. Le 5 germinal an XII, il fut appelé au poste de directeur des droits réunis dans le département du Finistère.

LE GOGAL-TOULGOUET (JEAN-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1808 à 1813, né à Carhaix (Finistère) le 12 juin 1751, mort à Paris le 24 mars 1813, fils, comme le précédent, de « noble maître Jean François Le Gogal, conseiller du roi et son procureur au siège royal de Carhaix, et de dame Vincente-Jeanne Le Roux », fut, sous l'ancien régime, sénéchal de la principauté de Guéméné. Devenu, à la Révolution, commandant de la garde nationale de Pontivy, maire de cette commune, juge au district, puis, sous l'Empire, juge de paix dans la même localité appelée alors Napoléonville, il fut, le 3 octobre 1808, choisi par le Sénat conservateur comme député du Morbihan au Corps législatif. Il appartint à cette assemblée jusqu'en 1813, date de son décès.

LE GOGAL-TOULGOUET (JOSEPH-PIERRE-MARIE), député de 1834 à 1837, né à Carhaix (Finistère) le 15 février 1781, mort à Quimper (Finistère), le 7 septembre 1853, fils du précédent, entra dans l'administration de l'Intendance et fut admis à la retraite, le 3 juin 1832,

avec le grade de sous-intendant militaire. Conseiller municipal de Quimper, conseiller général du Finistère en 1833, il fut élu, le 21 juin 1834, député du 5^e collège du Finistère, par 102 voix sur 137 votants et 239 inscrits, contre 95 à M. Le Bastard Le Kerguiffec. Il vota dans la législature avec le « tiers-parti », et ne fut pas réélu en 1837.

LE GOLIAS DE ROSGRAND (JEAN-MARIE), député en 1789, né à Brasparts (Finistère) le 17 novembre 1733, mort à Châteaulin le 20 novembre 1800, fils d'Yves le Golias et de Louise-Rose Cozic, était avocat à Châteaulin avant la Révolution. Le 10 avril 1783, le tiers-état de la sénéchaussée de Quimperle-Jarhaix l'élu député aux Etats-Généraux, où il siégea silencieusement dans la majorité. Elu juge au tribunal de Châteaulin en septembre 1791, il donna sa démission deux mois après, et exerça, de décembre 1792 à l'an V, les fonctions d'administrateur du district de Châteaulin. Le gouvernement consulaire le nomma, le 22 germinal an VIII, premier sous-préfet de Châteaulin; il mourut, à ce poste, huit mois après.

LE GONIDEC DE KERDANIEL (JOSEPH-JULIEN), membre du Tribunal, né à Lannion (Côtes-du-Nord) le 18 octobre 1763, mort à Paris le 11 février 1844, fit ses études au collège Louis-le-Grand, son droit à Paris, et fut avocat d'abord dans cette ville, puis à Saint-Domingue, près le conseil supérieur de Port-au-Prince (1791); il y fut ensuite chargé des fonctions de procureur général. Proscrit par les commissaires civils du gouvernement, il dut quitter l'île, habita quelque temps les Etats-Unis, où il donna des leçons, et parvint à se faire nommer chancelier du consulat français à Boston. De retour en France (1797), il gagna la confiance de Lambrechts, ministre de la Justice, qui lui confia les fonctions du ministère public près le tribunal criminel des Landes. Membre du Tribunal à la création (4 nivôse an VIII), Le Gonidec de Kerdaniel y prit plusieurs fois la parole, sur les finances, contre le projet de loi relatif au droit de tester, pour le projet de traité avec les Etats-Unis. Il quitta l'assemblée dès 1802, avec la première série sortante, et fut nommé à cette époque (27 frimaire an XI) juge au tribunal d'appel de Trèves, puis (20 ventôse an XI) « commissaire de justice » aux îles de France et de la Réunion. Il était sans emploi en 1810, lorsqu'il fut envoyé, le 14 juin, à Rome en qualité de procureur général; il exerça ces fonctions près la cour d'appel jusqu'à l'occupation de cette ville par l'armée napolitaine en 1814. Le Gonidec, qui s'était concilié les bonnes grâces du clergé, réussit à se faire maintenir par le gouvernement de la Restauration dans les hauts postes de la magistrature. Conseiller à la cour de Cassation le 15 juillet 1815, il y siégeait encore comme doyen de la chambre civile à l'époque de sa mort, en 1844. Officier de la Légion d'honneur.

LE GONIDEC DE PENLAU (CONSTANTIN-GUY), député de 1820 à 1827, né à Caen (Calvados) le 12 novembre 1764, mort à une date inconnue, « fils de messire Guy-François Le Gonidec de Penlau, écuyer, et de noble dame Marie-Elisabeth-Françoise Auvray », émigra au moment de la Révolution, servit à l'armée des princes et ne rentra en France qu'en 1803. Peu de temps après, il devint conseiller général du Calvados. Receveur des contributions sous la Restauration, maire de Sainte-Honorine-la-Chardonue (Orne), il fut élu député, le 13 no-

vembre 1820, par le collège de département de l'Orne, avec 216 voix (34 votants, 356 inscrits). Il siégea au centre ministériel, et obtint sa réélection, le 9 mai 1822, dans le 3^e arrondissement électoral de l'Orne (Domfront), avec 114 voix (193 votants, 222 inscrits), contre 69 au baron Rêillon, et, le 25 février 1824, avec 101 voix (157 votants, 179 inscrits), contre 54 au prince de Bréglie. Au moment de cette dernière élection, M. Le Gonidec était président du collège électoral de Domfront. Il continua de soutenir, durant ces diverses législatures, les ministres et le gouvernement des Bourbons, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

LE GONIDEC DE TRAISSAN (OLIVIER-MARIE-MÉRIADEC COMTE), député de 1876 à 1885, né à Vitré (Ille-et-Vilaine) le 24 février 1839, d'une des premières familles de Bretagne, se fit connaître de bonne heure par l'ardeur de ses sentiments royalistes et catholiques; il servit, en qualité de capitaine, dans les zouaves pontificaux, prit part aux combats de Castelfidardo et de Mentana, puis fit la campagne de la Loire dans le corps de Charette, et fut décoré de la Légion d'honneur. Conseiller municipal de Vitré, il se présenta, comme candidat monarchiste, aux élections législatives de 1876, et fut élu, le 5 mars, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Vitré, par 9,997 voix (14,803 votants, 19,692 inscrits), contre 4,841 à M. de Montluc. Il prit place à l'extrême droite, fut l'un des secrétaires de la Chambre, vota constamment avec la minorité, et soutint, contre les 363, le gouvernement du Seize-Mai. Réélu, le 14 octobre 1877, par 13,022 voix (17,316 votants, 20,391 inscrits), contre 4,237 à M. de Montluc, il suivit la même politique que précédemment, se prononça *contre* les invalidations des députés de la droite, *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'article 7, *contre* les lois Ferry sur l'enseignement, *contre* l'amnistie, etc., et obtint encore sa réélection, dans la même circonscription, aux élections du 21 août 1881, avec 10,319 voix (15,555 votants, 20,350 inscrits) contre 5,142 à M. Ragot. Adversaire de tous les cabinets qui se succédèrent au pouvoir pendant la législature, il opina *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin. Aux élections du 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice d'Ille-et-Vilaine, il échoua avec 59,414 voix (124,652 votants, 153,125 inscrits).

LE GORREC (GUILLAUME), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montallot (Côtes-du-Nord) le 27 octobre 1764, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 30 août 1812, administrateur de son département, puis commissaire du gouvernement près le tribunal de Saint-Brieuc, fut élu, le 25 germinal an VI, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents. Il y présenta un rapport sur les élections du Doubs, quitta l'assemblée en l'an VII, et devint conseiller général des Côtes-du-Nord.

LE GORREC (CLAUDE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Montallot (Côtes-du-Nord) le 21 août 1768, fils, comme le précédent, du « sieur Claude Le Gorrec et de Marie-Yvonne Kaimbrun », commença par être (1788-89) secrétaire particulier d'un commissaire des Etats de Bretagne, puis devint commis aux écritures chez un négociant du pays. Secrétaire (13 juillet 1790) de l'administration du district de Pontrieux, il exerça successivement les fonc-

tions de conservateur des hypothèques du même district (9 brumaire an IV), de secrétaire en chef de l'administration centrale des Côtes-du-Nord, et celles de secrétaire-général de la préfecture de ce département (23 prairial an IX). Le 14 mai 1815, Claude Le Gorrec fut élu, par le collège de département des Côtes-du-Nord, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 118 voix (150 votants, 283 inscrits). Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

LE GORREC (CLAUDE-JEAN-MARIE), député de 1839 à 1848, représentant en 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1868, de la même famille que les précédents, né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 5 mai 1800, mort à Pontrieux (Côtes-du-Nord) le 10 novembre 1868, fit ses études de droit, et, reçu avocat, se fixa à Pontrieux, où il était propriétaire. Maire de cette commune, il devint, après 1830, membre du conseil général des Côtes-du-Nord pour le canton, et manifesta des opinions libérales qui le firent élire, le 2 mars 1839, député du 4^e collège des Côtes-du-Nord (Guingamp), par 148 voix (236 votants). Il prit place à gauche et vota avec l'opposition dynastique. Successivement réélu, le 9 juillet 1842, par 177 voix (226 votants, 298 inscrits), contre 30 à M. Hello, et, le 1^{er} août 1846, par 231 voix (286 votants, 348 inscrits), contre 31 à M. Delfloyd, et 16 à M. Hello, il ne cessa, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, de combattre, par son suffrage, la politique doctrinaire des ministres du roi; il se prononça notamment *contre* l'indemnité Pritchard, et *pour* l'adjonction des capacités. Après la révolution de février 1848, le département des Côtes-du-Nord le nomma (23 avril), le 6^e sur 16, par 91,154 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits), représentant à l'Assemblée constituante. Il fit partie du comité de l'agriculture et du crédit foncier, et, sans paraître à la tribune, vota le plus souvent avec la droite, *pour* le rétablissement du cautionnement, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. « On le dit d'une assez faible santé », écrivait de lui, à cette époque, un biographe parlementaire. Aux élections du 13 mai 1849, M. Le Gorrec fut renvoyé par le même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 13, par 78,146 voix (110,201 votants, 164,242 inscrits). Il se montra très favorable à la politique de l'Élysée, et, après avoir voté *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, il se prononça *pour* la révision de la Constitution et applaudit au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le 29 février 1852, il se présenta, comme candidat du gouvernement au Corps législatif, dans la 3^e circonscription des Côtes-du-Nord, qui l'élut par 10,845 voix sur 20,242 votants et 32,574 inscrits, contre 4,123 à M. de Saisy, 1,772 à Glais-Bizoin, 1,757 à M. de Botmilliau et 1,214 à M. Loyer. M. Le Gorrec prit part au rétablissement de l'Empire, et fit partie, jusqu'à sa mort, de la majorité dynastique, ayant obtenu, toujours comme candidat officiel, le renouvellement de son mandat, le 22 juin 1857, avec 16,748 voix (23,362 votants, 40,433 inscrits), contre 6,525 à M. Glais-Bizoin; et, le 1^{er} juin 1863, avec 14,715 voix (21,433 votants, 31,622 inscrits), contre 6,632 à M. Ropartz. Chevalier de la Légion d'honneur.

LEGOT (ALEXANDRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Falaise (Calvados) le 21 octobre 1747, mort en 1813, homme de loi dans sa ville natale avant la Révolution, et chef de légion à Falaise (1793), fut élu, le 9 septembre 1792, député du Calvados à la Convention nationale, le 12^e sur 13, par 279 voix (527 votants). D'opinions modérées, il s'exprima ainsi dans le procès du roi, au 3^e appel nominal : « Je crois que Louis mérite la mort, mais je le crois contraire à l'intérêt de ma patrie. Je vote pour la détention. » Envoyé en qualité de commissaire à l'armée du Nord, il rendit compte de sa mission dans diverses communications à l'Assemblée, et fut réélu, le 22 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, par le même département, qui lui renouvela ce mandat le 23 germinal an VI. Legot remplit encore une mission dans le département de l'Am. A la séance du 11 brumaire an V, il eut une vive altercation avec plusieurs de ses collègues à propos de la loi dite du 3 brumaire. Son opposition au coup d'Etat de Bonaparte le fit exclure de la représentation nationale. Le 9 prairial an VIII, il devint avoué près le tribunal de cassation.

LEGOUEST (NICOLAS-LOUIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Ervy (Aube) le 31 mars 1741, mort à Bar-sur-Seine (Aube) le 30 mai 1833, « fils de Charles Legouest, régisseur des biens de la succession de Villiers, et de dame Joubert », était avocat avant la Révolution. Successivement procureur-syndic du district de Bar-sur-Seine, procureur-général syndic du département de l'Aube, commissaire du gouvernement près l'administration cantonale de Bar-sur-Seine, et (9 germinal an VIII) sous-préfet de cet arrondissement, Legouest fut élu, le 13 mai 1815, représentant de Bar-sur-Seine à la Chambre des Cent-Jours, par 45 voix sur 77 votants. Il rentra dans la vie privée après cette courte législature.

LEGOUPIL-DUCLOS (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Tribunal, né en 1740, mort le 15 mars 1820, exerçait les fonctions d'accusateur public près le tribunal de Caen, lorsqu'il fut nommé, le 23 germinal an VI, par 282 voix sur 308 votants, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents; il obtint, le 24 germinal an VII, des mêmes électeurs, le renouvellement de son mandat, applaudit au coup d'Etat du 18 brumaire, et entra au Tribunal, à la création, le 4 nivôse suivant. Legoupil-Duclos quitta cette assemblée en 1804, et fut nommé, le 12 mai 1811, conseiller à la cour impériale de Caen. La Restauration le confirma dans ces fonctions.

LE GRAET. — Voy. KÉROUVRIOU (DE).

LEGRAND (JÉRÔME), député en 1789 au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Argenton (Indre) le 15 mars 1748, mort à Châteauroux (Indre) le 4 juillet 1817, avocat du roi au bailliage de Châteauroux avant la Révolution, fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage du Berry, le 26 mars 1789. Il prit une part active aux débats de cette assemblée, proposa aux communes, le 19 juin de se constituer en *Assemblée nationale*, fut membre du comité de Constitution, appuya la formation des municipalités, parla dans la nuit du 4 août sur les droits féodaux, présenta des rapports au nom du comité ecclésiastique, approuva la

constitution civile du clergé, demanda des mesures contre les prêtres non assermentés, et hâta la suppression des droits féodaux. Il passa dans la retraite le temps de la Terreur, fut nommé juge au tribunal de Châteauroux, et fut élu député de l'Indre au Conseil des Anciens, le 23 vendémiaire an IV, par 99 voix (175 votants); il devint secrétaire du Conseil et n'y prit la parole que sur des questions financières, notamment sur l'emprunt forcé, le transfert de la dette, l'emploi des 125 millions provenant de la vente des biens nationaux, et vota l'impôt sur le timbre, sur le tabac et sur les portes et fenêtres. A sa sortie du Conseil en l'an VIII, il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif dans l'Indre, et, le 4 nivôse, fut choisi par le Sénat conservateur comme député de l'Indre au nouveau Corps législatif. Il en sortit en l'an XIV, et fut appelé par l'empereur aux fonctions de conseiller à la cour impériale de Bourges; il occupait encore ce poste au moment de sa mort. Son gendre et ses petits-fils, MM. Charlemagne, ont siégé dans la plupart de nos assemblées depuis 1814.

LEGRAND (JUST-CLAUDE-ALEXANDRE-LOUIS, COMTE), membre du Sénat conservateur et pair de France, né au Plessier-sur-Saint-Just (Oise) le 22 février 1762, mort à Paris le 8 janvier 1815, entra au régiment de Dauphin-infanterie le 16 mars 1777, et en sortit, le 1^{er} juin 1786, avec le grade de sergent-major. En 1790, il reprit du service dans la garde nationale de Metz, et devint, le 1^{er} mai 1791, chef de bataillon des volontaires de la Moselle. Inspecteur des troupes de cette armée, général de brigade le 20 septembre 1793, il accompagna en Vendée un détachement de l'armée de Mayence, puis rejoignit l'armée de Sambre-et-Meuse, avec laquelle il se distingua à Fleurus. Durant la campagne de l'an III, il franchit le Rhin à Dusseldorf, sous le feu des Autrichiens, ce qui lui valut les éloges de Jourdan. En l'an IV, il combattit à Lambhoffen, à Neuvic, à Wurtzbourg, et, l'année suivante, sur la Lahn. Général de division le 1^{er} floréal an VII, il prit le commandement des troupes stationnaires sur la rive droite du Rhin, servit sous les ordres de Masséna, puis revint à l'armée du Rhin, où il se signala à Offenbourg. En l'an VIII, il fut à la tête d'une division de l'armée d'Allemagne, il soutint à Erbach, le 1^{er} floréal, le choc des ennemis, et prit une part glorieuse, l'année suivante, à la victoire d'Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, il commanda la 27^e division (Piémont), où il fit accepter l'occupation par sa sagesse et sa fermeté, puis fut nommé inspecteur général d'infanterie le 5 germinal an XI. Commandant de la 3^e division du camp de Saint-Omer, grand-officier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il commanda, pendant la campagne d'Austerlitz, une des divisions du camp de Soult. A cette bataille, il soutint tous les efforts de l'aile gauche de l'armée russe, et fut nommé grand-aigle de la Légion d'honneur (17 nivôse an XIV). En 1806, il combattit à Iéna, en 1807 à Eylau, à Hedsberg et à Königsberg. Créé comte de l'Empire le 2 juillet 1808, il reçut en même temps de Napoléon une dotation de 30,000 fr. En 1809, il prit part au combat d'Ebersberg, aux batailles d'Essling et de Wagram. Mis en disponibilité le 23 juillet 1810, inspecteur général le 30 août 1811, il fut envoyé au corps d'observation de l'Elbe à la fin de cette dernière année, et prit part, avec le 2^e corps, à la campagne de Russie. Ce fut lui qui, en forçant le passage de

la Bérésina, le 12 novembre 1812, sauva les débris de l'armée; il fut grièvement blessé dans le combat. Nommé membre du Sénat conservateur le 5 avril 1813, il organisa, en 1814, la défense de Chalon-sur-Saône. La Restauration l'appela à la dignité de pair de France le 4 juin 1814. Chevalier de Saint-Louis le 27 juin suivant, il mourut un mois après, des suites de la blessure reçue au passage de la Bérésina.

LEGRAND (LOUIS-VICTORIN), député de 1831 à 1848, né à Saint-Just (Oise) le 20 janvier 1791, mort à Saint-Just le 2 avril 1878, d'une famille de cultivateurs qui compte parmi ses membres l'abbé Haüy, le général Legrand et le comte Dauchy, était fils de Pierre-Charles Legrand et de Marie-Marguerite-Elisabeth Dauchy. Il fit ses études à Louis-le-Grand, et entra en 1809 dans l'administration des finances. Inspecteur en 1811, il donna sa démission en 1824 pour s'occuper d'agriculture. Maire de Saint-Just, il entra dans la vie politique le 5 juillet 1831, ayant été élu député du 4^e collège de l'Oise, par 249 voix (425 votants, 518 inscrits), contre 164 à M. Alexandre de La Rochefoucauld. M. L.-V. Legrand siégea au centre gauche et vota parfois avec l'opposition constitutionnelle; il protesta (1832) contre l'emploi, par les ministres, de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets du roi », mais il ne fut pas du nombre des signataires du *Compte rendu* de 1832. Réélu député, le 21 juin 1834, par 341 voix (373 votants, 597 inscrits), contre 16 à M. de Fitz-James, il fut, à l'avènement du cabinet du 22 février 1836, nommé secrétaire général du ministère du Commerce et directeur des haras et de l'agriculture. Obligé, par suite, de se représenter devant ses électeurs, il obtint d'eux le renouvellement de son mandat, le 25 mars, par 316 voix (337 votants, 611 inscrits). Il dut le solliciter à nouveau le 14 août de la même année, après avoir été appelé au poste de directeur des eaux et forêts : 306 voix (319 votants, 604 inscrits) le maintinrent à la Chambre. Administrateur habile, M. Legrand réorganisa la direction des eaux et forêts, qu'il garda jusqu'au 1^{er} octobre 1838, époque à laquelle il donna sa démission. Dans l'intervalle, il avait été réélu député, le 4 novembre 1837, par 349 voix (402 votants, 670 inscrits). Il reprit sa place dans les rangs du tiers-parti, se prononça contre les fortifications de Paris, etc., fut encore réélu, le 2 mars 1839, par 365 voix (494 votants, 662 inscrits), contre 108 à M. Dinval, et se vit remplacé, par le cabinet du 12 mai, à la tête de l'administration des forêts, qu'il quitta à la chute de ses amis politiques, le 1^{er} mars 1840. Le ministère du 29 octobre 1840 nomma M. Legrand directeur général des contributions directes, et le rappela, en 1843, à la direction générale des forêts. Il s'occupa du reboisement des terrains vagues et des terrains en pente, et contribua surtout à la présentation de la loi sur la police de la chasse. Il ne cessa de faire partie de la Chambre des députés jusqu'à la fin du règne, ayant obtenu sa réélection : le 13 juillet 1839, par 309 voix (326 votants, 658 inscrits); le 25 décembre 1840, par 301 voix (353 votants, 747 inscrits); le 9 juillet 1842, par 389 voix (525 votants, 726 inscrits); et le 1^{er} août 1846, par 453 voix (738 votants, 814 inscrits), contre 279 à M. de Noailles de Mouchy. Dans les dernières années, il s'était sensiblement rapproché du parti « doctrinaire » et il avait voté, en 1845, pour l'indemnité Pritchard, et contre les pro-

jets de réforme électorale. Cette évolution fut sévèrement appréciée par les journaux de l'opposition, et le *National* écrivait en 1846 (*Galerie des Pritchardistes*) : « Il se trouva que le ci-devant puritain, s'éloignant des bancs de la gauche, finit par se trouver englouti au plus épais des marais ministériels. Ce fut en qualité de directeur des contributions directes que M. Legrand écrivit qu'il fallait faire rendre à l'impôt tout ce qu'il pouvait rendre, phrase malheureuse dont M. Humann porta la responsabilité, et qui engendra tous les troubles du recensement. M. Legrand n'est pas homme à s'affecter pour si peu; il est sûr de son élection et cela n'est pas difficile à concevoir. Jamais député n'a eu, groupés autour de son clocher, plus de tenants, de clients, et surtout de parents. Tous les cousins de M. Legrand sont casés dans l'arrondissement : aussi peut-on dire avec raison que l'élection de M. Legrand est une affaire de famille. » M. Legrand conserva sa direction après la révolution de février. Il exerça encore les fonctions de secrétaire général du ministère des Finances. Commandeur de la Légion d'honneur (1844), M. Legrand vivait dans la retraite depuis plusieurs années, lorsqu'il mourut le 2 avril 1878.

LEGRAND (ALEXIS-BAPTISTE-VICTOR), député de la Manche de 1832 à 1848, né à Paris le 20 janvier 1791, mort aux eaux d'Uriage (Isère) le 25 août 1848, fit de brillantes études au Lycée Impérial et obtint, en 1806, au concours général, cinq premiers prix. Entré à l'École polytechnique le 28 septembre 1809, il devint ingénieur des ponts et chaussées, et fut envoyé (1812) dans le département de l'Ombronne. Rappelé à Paris comme secrétaire du conseil général des ponts et chaussées (1815), les remarquables qualités de son esprit ne tardèrent pas à le mettre en évidence. Après avoir rempli avec succès les fonctions de secrétaire de la grande commission des canaux présidée par M. de Martignac, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1820). Chargé de la direction générale des ponts et chaussées et des mines, et nommé conseiller d'Etat (1831), il fut élevé, en 1832, au grade d'inspecteur général. En 1837, la direction générale des ponts et chaussées et des mines fut supprimée et remplacée par le ministère des Travaux publics. Le portefeuille de ce nouveau département ministériel lui fut offert; mais il refusa, désireux de rester autant que possible étranger à la politique, et voulant se consacrer tout entier à sa profession d'ingénieur. C'est alors que fut institué pour lui le poste de sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics qu'il conserva jusqu'à la fin de 1847, époque à laquelle il fut nommé président au conseil d'Etat. Il avait d'abord siégé à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs comme commissaire du gouvernement. Le 27 décembre 1832, le 7^e collège de la Manche (Mortain) lui confia le mandat de député, par 94 voix sur 161 votants et 270 inscrits, contre 66 à M. Chardel, en remplacement de M. Leverdays démissionnaire, et lui renouvela ce mandat, le 21 juin 1834, par 166 voix sur 292 votants et 322 inscrits, contre 71 à M. de Chateaubriand et 55 à M. Chardel; le 4 novembre 1837, par 196 voix sur 235 votants et 322 inscrits, contre 29 à M. Chardel; le 2 mars 1839, par 183 voix sur 277 votants et 326 inscrits, contre 60 à M. A. Chard de Bonvouloir et 31 à M. Odilon Barrot; le 9 juillet 1842, par 144 voix sur 265 votants et 338 inscrits, contre 121 à M. Demézière; le 1^{er} août